

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le jeudi 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 15/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/03/2024.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

**Excusés** ayant donné procuration : M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme BOULAIN Anne,

**Excusés** : Mme PLESSIS Clémentine, M. ANDRÉ Vincent

**A été nommée secrétaire** : Mme ROBIN Elisabeth

### 2024-22 Rétrocession du lotissement Domaine de la Perrière, parcelle complémentaire

Monsieur Thierry GOBBE, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme et Travaux, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Suite à la réception des travaux du lotissement privé « Domaine de la Perrière », le conseil municipal a approuvé par la délibération n°2024-10 du 22/02/2024 l'intégration des parcelles AB 196 et 207, dans le domaine public communal.

Madame BARBEROT sollicite la cession d'une parcelle complémentaire dans le domaine public communal, il s'agit de la parcelle : AB 217

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

La rétrocession à la commune des réseaux et voiries du lotissement « Domaine de la Perrière », ainsi que la parcelle AB 217,

#### **DECIDE**

De classer la voirie du lotissement Domaine de la Perrière dans le domaine public communal,

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire  
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/03/2024  
Le Maire



Olivier BARRÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
MAYENNE

Commune :  
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/02/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts Fonciers  
Centre des Finances Publiques BP 70819 53008  
53008 LAVAL CEDEX  
tél. 02 43 49 77 17 -fax  
sdif.laval@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

